

pendant la dernière période il n'a été que de 32 cents. Les pois se vendaient 71 cents le minot, et aujourd'hui ils ne valent plus que 50 cents, et cependant on soutient que l'état du cultivateur est préférable à ce qu'il était avant l'adoption de cette politique.

Le même monsieur prétend aussi que nous exportons un surplus d'avoine. Je vois qu'en 1878 nous avons un surplus de 268,519 minots d'avoine, et nous avons consommé tout le reste de notre production. En 1885, je vois que nous avons exporté \$2,025,683 minots, ce qui indique que la consommation ne se tient pas au niveau de la production et prouve que la politique nationale ne nous a pas donné un marché pour notre excédant de production.

M. McNEILL : L'honorable député vaudra-t-il nous dire combien nous avons importé d'avoine des Etats-Unis en 1878 et 1885, respectivement.

M. McMILLAN (Huron) : En 1873 nous avons obtenu plus de \$2,000,000 de profits sur les exportations de grains de cette même année, et l'année dernière, nous n'avons réalisé que \$78,000 sur les exportations de grains de ce pays. Je vois qu'en 1877 le prix du blé était de 10 cents plus élevé à Toronto qu'à Chicago ; en 1878 il était plus élevé de 8½ cents, et en avril 1887 il s'était élevé à Chicago, au point de dépasser de 1½ cent par minot la cote de Toronto. Si ce n'est pas la politique nationale qui a effectué ce changement j'aimerais à entendre quelques députés me dire qu'est-ce que c'est. On nous avait dit que la politique nationale allait donner le Canada aux Canadiens. Elle devait augmenter le prix du grain. Je prétends qu'il est plus juste de comparer les prix du grain entre les Etats-Unis et le Canada qu'entre le Canada et l'Angleterre, parce que les Etats-Unis envoient aussi leur excédant de production sur le marché anglais. Quand nous voyons que sur les marchés du Canada le prix du blé a tombé de 10 cents par minot, depuis l'introduction de la politique nationale, tandis que les prix se sont élevés aux Etats-Unis, il nous faut arriver à la conclusion que la politique nationale a été préjudiciable aux cultivateurs.

M. McNEILL : L'honorable député voudra-t-il répondre à la question que je lui ai posée ?

M. McMILLAN (Huron) : Les rapports du commerce et de la navigation sont à la disposition de l'honorable député, et s'il tient à ce renseignement il peut l'y trouver. L'honorable député nous dit que nous pouvons acheter nos marchandises à aussi bon marché aujourd'hui qu'avant l'introduction de la politique nationale. J'aimerais à lui demander comment cela peut se faire. N'est-ce pas un fait que les lainages importés dans Ontario paient un droit de 24 à 42 et même 43 pour 100 ? Sur les cotonnades nous payons 27 pour 100 de droit.

Quand un marchand entre dans un magasin à Glasgow pour y acheter des marchandises, on ne lui demande pas s'il va transporter ces marchandises dans un pays où elles se vendent au rabais, mais il paie absolument le même prix pour des marchandises destinées au Canada qu'un marchand de détail d'Angleterre et d'Ecosse paierait pour les transporter sur un marché local.

Mais quand un marchand canadien arrive ici avec ses marchandises écossaises, il lui faut payer un droit de 28 pour 100 ; ce qui signifie un droit de 33 pour 100 pour le consommateur.

L'honorable député de Pictou (M. McDougald) nous a dit que le tarif actuel n'augmenterait pas de beaucoup le coût des produits en fer. Je dis qu'aucune injustice plus grande n'a jamais été commise au détriment des agriculteurs de ce pays que celle que comporte le droit proposé sur le fer. Tous les articles dont nous nous servons sur nos fermes, tous nos instruments d'agriculture, toutes nos marchandises dans lesquelles entre le fer, auront à payer une augmenta-

tion de 10 sinon 15 pour 100. Je crois pouvoir prouver à cette Chambre avant de m'asseoir que c'est là l'opinion de quelques-uns des plus importants manufacturiers d'instruments agricoles dans la province d'Ontario. Je cite d'une lettre reçue d'un manufacturier :

CHER MONSIEUR—Nous avons reçu votre lettre du 2 courant, et en réponse nous vous dirons que nous ressentons les effets du nouveau tarif par l'augmentation de la matière première à un tel point que nous ne pouvons pas l'acheter sans vendre nos machines 10 pour 100 plus cher, pour nous mettre à l'abri. Nous écrivons justement à une grande fabrique d'acier de la Nouvelle-Ecosse, qui a augmenté ses prix, que nous devrions refuser de recevoir ses produits et cesser de fabriquer des machines si nous ne pouvons les vendre plus cher.

Je demande aux honorables députés de la droite s'ils sont plus en état que les fabricants eux-mêmes de juger des effets du nouveau tarif sur le fer. Je crains que les nuages dorés dont parlait le ministre des finances en proposant les changements dans le tarif, ne se dissipent, lorsque l'effet du nouveau droit se fera sentir dans le pays et que ses brillantes espérances ne se réalisent jamais. Il nous a dit que nous fabriquerons nous-mêmes notre fer et notre acier et cela nous vaudra une population de 300,000 de plus dans le pays. Mais en faisant certains calculs au sujet d'autres industries, je trouve que si nous fabriquions tous les articles que nous consommons et dans lesquels il entre du fer, cela ne nous vaudrait qu'une population de 122,000. Pour l'information de la Chambre je vais dire quelle quantité de fer est entrée aux Etats-Unis après vingt ans de régime protecteur. En 1835 il a été importé pour \$33,903,227 de fer et d'acier. En 1886 il y en a eu pour \$36,031,777. Lorsque nous constatons ces résultats aux Etats-Unis, comment pouvons-nous nous attendre à voir les espérances du ministre des finances se réaliser au Canada, où nous avons une frontière de 2,000 milles de frontière et une profondeur de seulement 60 ou 70 milles, pendant que les Etats-Unis sont un pays très peuplé, avec toutes les qualités et les avantages de la colonisation, s'étendant depuis les montagnes Rocheuses jusqu'à la mer. Il est matériellement impossible que les articles en fer, comme les instruments aratoires, puissent être fabriqués ici à aussi bon marché qu'aux Etats-Unis. On nous a répété que c'est aux cultivateurs que le tarif était le plus avantageux. D'après ma propre expérience je dis qu'aucune classe n'a autant souffert du tarif que la classe agricole. Qu'on me nomme un seul produit pour lequel la protection nous a donné un marché local. On nous disait qu'elle nous donnerait un marché à nos portes. Nous avons exporté plus d'animaux, de fromage, de moutons, d'œufs et de beurre depuis l'adoption de la politique nationale ; mais aussi nous avons payé plus cher tout ce que nous achetons, et nous avons vendu moins cher tout ce que nous avons eu à vendre. Je dis qu'une des causes de la crise que nous subissons ce sont les sommes considérables qui ont été arrachées aux cultivateurs. Avant l'adoption de la politique nationale on nous disait que cela n'impliquerait pas une augmentation des droits, mais un rajustement du tarif, et le premier ministre a déclaré au pays que son gouvernement avait pu gérer les affaires publiques dans le passé avec une taxation inférieure à celle que réclamait le gouvernement d'alors, et que par conséquent, il pourrait encore, dans l'avenir, gouverner avec une taxation moins élevée. Ces promesses ont-elles été remplies ? A venir à l'an dernier on avait retiré des poches du peuple \$14,000,000 grâce à l'augmentation du tarif. Sans doute qu'une partie considérable de cette somme est allée dans les poches des manufacturiers, tandis qu'aucune classe n'a supporté une aussi large part du fardeau que la classe agricole.

Il y a un nuage qui s'élève dans l'ouest. Actuellement, il n'est peut-être pas plus grand que la main, mais avant quatre ans il s'étendra sur tout le pays, et les cultivateurs viendront ici demander la reconnaissance de leurs droits. J'admets que la classe en faveur de laquelle le gouvernement a adopté ces lois est une classe très utile, mais je me